



Au sommaire

1. Save the date colloque
2. Elections du 9 juin 2024
3. Actualités juridiques
4. Réseau ECDN
5. Formations
6. Analyses et études
7. Publication
8. Nos actions de prévention
9. Echos du Crédit et de l'Endettement
10. Dans la presse

Colloque de l'Observatoire

SAVE THE DATE

21 novembre 2024

COLLOQUE ANNIVERSAIRE

30 ANS DE L'OBSERVATOIRE

*Zoom sur la lutte contre
le surendettement en Europe*

Bruxelles
Banque nationale de Belgique



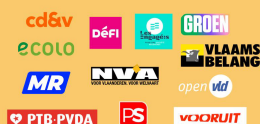
Programme et inscription à suivre prochainement

10 recommandations pour une politique de lutte et de prévention du surendettement

Elections fédérales et régionales
9 juin 2024

Le surendettement au programme des partis politiques pour les élections de juin 2024 ?

Wat staat er over overmatige schuldenlast in de programma's van de politieke partijen voor de verkiezingen van juni 2024?



Memorandum

L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement a rédigé [10 propositions](#) pour une politique de lutte et de prévention du surendettement en vue des élections fédérales et régionales du 9 juin 2024. [Cliquez ici pour les découvrir](#)

Le surendettement au programme des partis politiques pour les élections de juin 2024 ?

L'Observatoire s'est penché sur cette question en analysant la place de la thématique du surendettement des particuliers dans les programmes francophones et néerlandophones. Le surendettement est-il mentionné dans les programmes et est-il une priorité ? Comment est abordé le surendettement ?

Après une analyse quantitative sur la place du surendettement dans les programmes, 5 thèmes abordés par les partis sont approfondis sans prise de position. [Cliquez ici pour découvrir cet article](#)

Actualités juridiques

Un cadre légal spécifique pour la médiation de dettes amiable approuvé par le parlement fédéral !

Le jeudi 2 mai, la Chambre des représentants a adopté, en séance plénière, un projet portant dispositions diverses en matière d'économie. Les nouveaux articles XIX.16 à XIX.42 insérés dans le livre XIX du Code de droit économique vont désormais encadrer légalement la pratique de la médiation de dettes amiable.

Non seulement la procédure est définie ainsi que ses objectifs poursuivis, mais en plus les différentes étapes de la médiation de dettes amiable sont également règlementés. Ce projet de loi précise également le statut, la formation, la déontologie du médiateur de dettes ainsi que ses obligations et celles du débiteur.

Ces dispositions s'appliqueront à toute médiation de dettes amiable dont le débiteur en fait la demande auprès du médiateur de dettes amiable à partir de l'entrée en vigueur de la loi.

▢ Une étude plus spécifique de cette nouvelle réglementation par l'Observatoire et des formations arrivent prochainement...

[Cliquez ici](#) pour découvrir le projet de loi (p.164-173)

Réseau ECDN



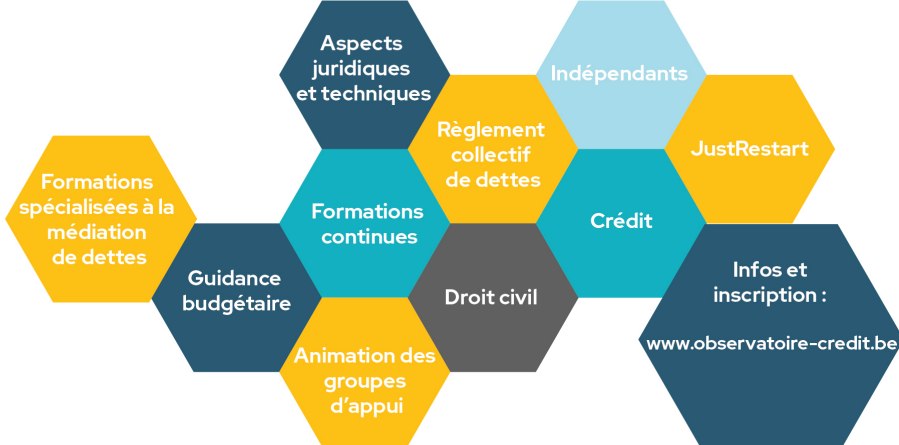
L'Observatoire a rejoint officiellement [ECDN](#) (European Consumer Debt Network) !

ECDN est un réseau d'associations et de personnes visant à améliorer la disponibilité et la qualité des services d'aide à l'endettement en Europe.

Les buts d'ECDN rejoignent ceux de l'Observatoire : prévenir et traiter le surendettement ainsi qu'améliorer l'inclusion financière.

Formations

Programme de formation 2024



Pour découvrir le programme de formation

Analyses et études

« Où sont les surendettés ? Un an après » - Analyse du (non ou faible) recours à la médiation de dettes amiable et judiciaire en Belgique en 2024.

Fin 2022, malgré les crises successives, le recours à la médiation de dettes amiable et judiciaire restait stable, voire était en diminution en Belgique. Début 2024, le constat reste le même alors que les mesures de soutien mises en place durant la crise COVID et la crise énergétique sont derrière nous.

Même s'il n'y a pas un afflux de bénéficiaires en médiation de dettes, des nouveaux profils font leur apparition : des indépendants, des ménages issus de la « classe moyenne », des travailleurs pauvres et des personnes souffrant de problème de santé mentale.

Où sont donc les personnes en difficulté financière s'ils ne vont pas solliciter les professionnels de la médiation de dettes ? Les réponses d'un questionnaire en ligne et des entretiens auprès des professionnels de secteurs divers nous permettent d'avancer 9 hypothèses pouvant expliquer ce paradoxe.

[Pour découvrir l'étude](#)

[Pour découvrir le webinaire](#) qui présente les résultats de l'étude

Chiffres-clés

Les ménages wallons connaissent-ils plus de difficultés financières avec leurs dettes que les années précédentes ?

L'Observatoire présente les chiffres-clés 2022-2023 sur la situation d'endettement (problématique) des particuliers en Wallonie dans les chapitres 1 et 2 du [rapport d'évaluation 2022-2023 sur la prévention et le traitement du surendettement en Wallonie](#).

Chiffres-clés 2022-2023

Dettes crédit
et hors crédit



Chiffres-clés 2022-2023

Prévention et traitement
du surendettement en
Wallonie



Quelles politiques de prévention et de traitement du surendettement sont mises en places en Région wallonne ? Quels ménages utilisent ces procédures d'aide, sont-ils plus nombreux en 2022 et 2023 ?

L'Observatoire présente les chiffres-clés 2022-2023 sur les dispositifs de prévention et de traitement du surendettement en Wallonie dans les chapitres 3 et 4 du [rapport d'évaluation 2022-2023 sur la prévention et le traitement du surendettement en Wallonie](#).

Publication



Manuel de la médiation de dettes

Outil de base pour tout médiateur de dettes d'institutions agréées en Wallonie et support de la formation spécialisée à la médiation de dettes à destination des travailleurs sociaux.

Manuel de la médiation de dettes

Vous êtes médiateur de dettes dans un service agréé en Wallonie ? Ce manuel est l'outil de base à votre pratique professionnelle !

Ce Manuel est en vente au prix de 45€ pour la version papier (frais de port inclus) / 20€ pour la version PDF / 55€ pour les versions papier + PDF (frais de port inclus).

Une nouveauté à découvrir en [cliquant sur ce lien](#)

Nos actions de prévention



Grâce au soutien de l'[Agence Fonds social européen](#) et du [SPW Intérieur et Action sociale](#), l'Observatoire est un acteur de l'éducation financière, de la prévention de l'endettement problématique et du surendettement.

Nos différentes activités :

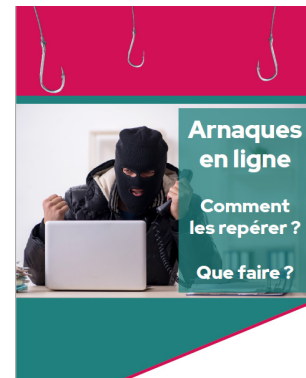
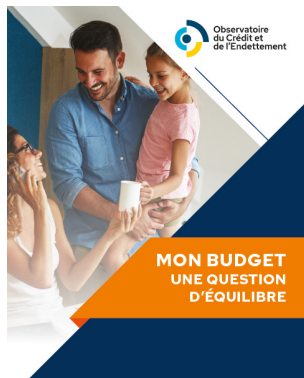
▣ **Projet « EducFins, l'EDUCation FINANCIÈRE dans les parcours d'INSertion »** : organisation d'animations de sensibilisation et d'information en matière d'éducation financière, création d'outils et mise à disposition auprès de partenaires de notre expertise en matière de conception d'outils et d'animations de prévention.

▣ [Portail électronique de la Wallonie sur le surendettement](#) : site d'information et de conseil sur la gestion du budget, les factures, les dettes, les saisies, la médiation de dettes amiable ou le règlement collectif de dettes.

▢ **Consultations juridiques** : conseil et orientation par email (consultations@observatoire-credit.be) ou par téléphone (071/33.12.59 les mercredis et vendredis de 9h à 12h) sur la gestion du budget, les dettes, les saisies, la médiation de dettes...

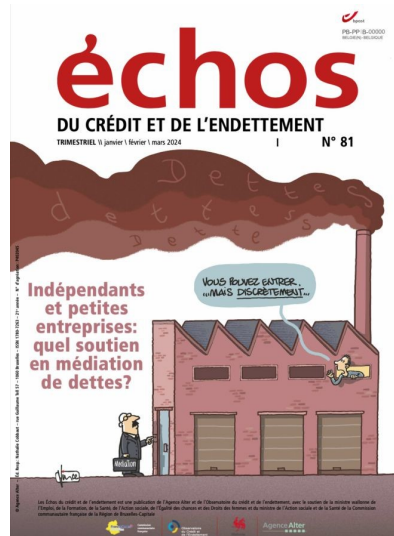
Pour en savoir plus

Nos différentes brochures :



N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse prevention@observatoire-credit.be pour recevoir des exemplaires de ces brochures.

Echos du Crédit et de l'Endettement



Découvrez le dernier numéro des « Echos du crédit et de l'endettement » (ECE) !

Tous les trimestres, l'Observatoire et le comité de rédaction des échos rédigent des articles sur la thématique du crédit, de l'endettement et du surendettement avec entre autre des interviews de praticiens, des témoignages d'usagers, des points sur la législation, de la jurisprudence ou encore des rubriques d'actualité.

▢ Dans ce numéro, un dossier spécial consacré aux **indépendants** et **petits entrepreneurs** en médiation de dettes.

D'autres sujets sont également évoqués :

- L'impact des crises successives sur le crédit aux particuliers
- Le paiement en cash
- Les saisies simplifiées du SPF Finances

[Plus d'informations](#)

Dans la presse



L'Observatoire était interviewé en mars dernier par Alter Echos au sujet des escroqueries en ligne.

Quelles formes prennent les cyber arnaques ? Quid de la responsabilité des banques ? Y a-t-il des profils de victimes types ?

[Pour découvrir l'article publié dans le n°156 d'Alter Echos](#)

Pas d'avancée sur le surendettement, recalé à la prochaine législature

POLITIQUE

Le surendettement des particuliers reste un problème majeur en Belgique. Le gouvernement a promis de légiférer sur ce sujet, mais aucune avancée concrète n'a été faite à ce jour.



« Le surendettement des particuliers est un problème majeur en Belgique. Le gouvernement a promis de légiférer sur ce sujet, mais aucune avancée concrète n'a été faite à ce jour. Le ministre de l'Économie, Philippe Van Parijs, a déclaré lors d'une conférence de presse que le gouvernement n'avait pas d'initiative à l'heure actuelle sur ce sujet. Il a souligné que le surendettement des particuliers est un problème complexe qui nécessite une approche globale et que le gouvernement se concentrera sur d'autres priorités budgétaires. Il a également mentionné que le gouvernement continuera de travailler avec les partenaires sociaux et les associations de consommateurs pour trouver des solutions alternatives. Le ministre a conclu en déclarant que le gouvernement restera engagé à résoudre ce problème à la prochaine législature. »

En avril dernier, l'Observatoire était interviewé par le journal l'Avenir concernant un avant-projet de loi sur le désendettement finalement recalé à la prochaine législature.

Cet avant-projet de loi propose notamment de permettre à la personne en situation de surendettement de se faire représenter par un « mandataire au désendettement », de geler les intérêts et d'empêcher les saisies et ce pendant 6 mois maximum.

[Pour découvrir cet article publié dans le journal l'Avenir le 5 avril 2024](#)

Suivez nous sur nos réseaux sociaux !



Observatoire du Crédit et de l'Endettement. Château de Cartier, Place du Perron, 38, 6030 Marchienne-au-Pont
Tél : 071/33.12.59 - Fax : 071/32.25.00
Mail général : info@observatoire-credit.be - Site : <http://www.observatoire-credit.be>
N°entr. : 0452.320.403 - RPM Hainaut (div.Charleroi) - IBAN : BE91 0682 4452 2576



[Unsubscribe from these emails](#)
[View and Update your Profile](#)
[Report this email as Junk](#)